

Conditions techniques de branchement au réseau électrique basse tension d'Electris

- 1) Au préalable, toutes les conditions générales « TAB » en vigueur sont à appliquer.
- 2) A l'extérieur du bâtiment :
 - a. Une gaine rouge DN _____ est à poser depuis l'armoire / station de transformateur _____ jusque dans le bâtiment y compris ficelle en nylon.
 - b. Ne pas prévoir de pièce étanche.
- 3) Interface avec le bâtiment et étanchéité :
 - a. Entre la gaine et le câble : Electris fournit un mastic d'étanchéité.
 - b. Entre la gaine et le mur : Est à réaliser par l'entrepreneur
 - c. La gaine doit entrer dans le bâtiment perpendiculairement à la maçonnerie.
 - d. Une bande de signalisation Electris est à poser 30cm au-dessus de la gaine (veuillez contacter le n° 32 00 72 -30 afin de vous en procurer)
- 4) Dans le bâtiment respectivement TGBT :
 - a. Le marquage des emplacements des compteurs dans le tableau électrique doit se retrouver sur le plan, dans l'appartement et sur la demande de raccordement.
 - b. Des câbles de communication 2x2x0.8 mm² sont à poser entre le compteur électrique et le compteur à gaz et entre le compteur électrique et le compteur d'eau.
- 5) Prise de contact avec Electris :
 - a. Un premier RDV avec un technicien d'Electris est à planifier au moins 2 semaines avant le branchement définitif.
 - b. Un deuxième passage de notre technicien est à prévoir 2 jours avant la date prévue pour le branchement.
 - c. Dans l'éventualité où les conditions techniques ne sont pas toutes remplies lors du second RDV, Electris se verra contraint d'annuler le RDV de branchement. Un passage supplémentaire sera néanmoins facturé au client suivant les conditions du catalogue de services de l'année courante.